

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 20 janvier 2015

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le vingt du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ Adjoints, Anne-Claude BISSONNIER, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Maud GENOUX, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELY et Céline POMMIER.

Absente : Catherine BAILBÉ

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – DEMANDE ANNEE 2015

M. le Maire expose au Conseil municipal que la commune pourrait prétendre à l'attribution de la DETR pour les travaux de rénovation des menuiseries et du chauffage de l'école élémentaire Pierre COLLET.

En effet, la DETR finance en outre les dépenses de rénovation thermique et transition énergétique des bâtiments communaux. Les opérations prioritaires sont les mairies, les écoles. Le taux de subvention est de 20 à 35 % avec une majoration de 10 % pour les travaux de performance énergétique.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des conditions d'attribution de la DETR, décide de déposer un dossier de demande auprès de la Sous-Préfecture de Roanne pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire.

Le montant de ces travaux est estimé à 305 394 € H.T. Le dossier sera transmis avant le 9 février 2015.

LOCATION DU MATERIEL – REVERSEMENT AU CCAS DU MONTANT ENCAISSE AU COURS DE L'ANNEE 2014

M. NEMOZ informe l'assemblée que chaque année la somme reçue pour la location du matériel (tables, chaises, bancs) est reversée au budget du CCAS. En 2014 le montant des locations s'élève à 339.30 €.

DROITS DE PLACE 2015

Le Conseil municipal décide de fixer ainsi les droits de place **applicables à compter du 1^{er} janvier 2015** :

- Commerçants non sédentaires pour le marché hebdomadaire ou une installation occasionnelle :	
Bancs de moins de 2 mètres	2,00 €
Bancs de plus de 2 mètres	3,00 €
- Camions pour vente au déballage	32,00 €
De 1 à 7 jours :	
- Manèges, camions	32,00 €
- Fêtes, auto-tamponneuses, bals, parquets	62,00 €
Au-delà de 7 jours de stationnement, le droit devra être à nouveau payé.	

ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE – APPROBATION D'UNE CONVENTION

Le Conseil municipal décide de charger le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre

collectivité à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion pour l'année 2015 :

■ La demande de régularisation de services :	50 €
■ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB) :	61 €
■ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion (R15) :	61 €
■ Le dossier de pré-liquidation suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	87 €
■ Le dossier de retraite invalidité :	87 €
■ Le dossier de validation de services :	87 €
■ Droit à l'information (DI) :	
envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	37 €
■ DI : envoi des données dématérialisées de pré-liquidation – totalité des données :	61 €
■ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	61 €
■ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	230 €

ROANNAIS AGGLOMERATION – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : AVIS SUR RAPPORT DEFINITIF 2014

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable des Finances, délégué à la Commission d'Evaluation Locale des Charges Transférées de Roannais Agglomération, demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur le rapport définitif de la commission pour l'année 2014.

Il rappelle que la commune est principalement concernée par le transfert du Relais Assistants Maternels qui représente un coût de 990 €.

Le Conseil municipal approuve ce rapport.

ROANNAIS AGGLOMERATION - MUTUALISATION DES SERVICES – SUBVENTIONNEMENT DE LA DEMARCHE SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Roannais Agglomération a engagé en 2013 une démarche mutualisée de management de la santé et de la sécurité soutenue par le Fonds National de Prévention (FNP) et formalisée par une charte signée par les entités parties prenantes : Le Coteau, Mably, Riorges, Roanne, Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération.

Une évaluation portant sur 18 mois de travail vient de se terminer et a montré que le dispositif a permis la mise à jour des documents uniques, la constitution et la mobilisation d'un réseau des assistants de prévention et relais sécurité, les réponses aux demandes d'expertise exprimées, des aménagements de postes et des reclassements ainsi que diverses actions de communication transversales. Ces résultats sont à consolider.

Le périmètre du service commun pourra être revu pour les deux prochaines années selon les besoins exprimés par les 40 collectivités membres de la communauté d'agglomération et leur éligibilité au dispositif financé par le FNP.

Afin de bénéficier d'une nouvelle subvention du FNP, un nouveau projet s'inscrivant dans les priorités du programme d'actions 2014-2017 du FNP et fondé sur les besoins émergeant des documents uniques a été élaboré. Il privilégie, entre autres, la prévention et la prise en compte des troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle, source de nombreux arrêts de travail et nécessitant aménagements de postes ou reclassements. La mutualisation ayant aussi pour intérêt la création d'une dynamique collective, s'appuyant sur la capitalisation et la modélisation de solutions, voire sur des économies d'échelle via les groupements de commande ou prêts de matériels.

L'aide financière du FNP porte sur le temps mobilisé des acteurs autour de la démarche à hauteur de 160€/jour/agent plafonné à 15 000€ pour une entité en dessous de 350 agents et 30 000€ pour une entité au-dessus de 350 agents (conditions d'éligibilité : avoir un document unique, saisir les données AT/MP dans l'outil Prorisq, priorité étant donné aux projets mutualisés).

Le montant total de la subvention sera déterminé en fonction du nombre de collectivités ou établissements engagés, de la taille de chaque entité, et du temps consacré à l'ensemble du projet par chacune.

Le Conseil municipal

- Approuve l'engagement de la commune de POUILLY LES NONAINS dans la démarche santé et sécurité au travail portée par le service commun constitué par Roannais Agglomération ;
- Autorise le dépôt par Roannais Agglomération d'un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention au titre de l'ensemble des entités ayant délibéré dans ce sens ;
- Dit que le temps prévisionnel alloué à la démarche par la commune de POUILLY LES NONAINS sera fixé en amont du dépôt du dossier par accord entre l'autorité territoriale de la commune et celle de Roannais Agglomération ;
- Précise que cet engagement ne vaut que dans le cas où ce service sera gratuit.

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION DE L'LOUDAN ET DE SES AFFLUENTS

M. BUONO, Adjoint, Responsable de la Commission Voirie Urbanisme, présente le projet de PPRNPI concernant une partie de la commune de Pouilly les Nonains.

Deux zones sont impactées sur St Martin de Boisy : le long de l'Oudan et le long du Bibois. Un périmètre est projeté pour être classé en zone rouge. Il s'agit d'une zone soumise à des risques forts ou vouée à être préservée de l'urbanisation en raison des objectifs de maintien des champs d'expansion des crues. Cette zone peut être soumise à des risques forts de débordement.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal n'émet pas de remarques particulières et donne un avis favorable.